

## LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 20 JANVIER 1894

## SOMMAIRE

TEXTE.—Entre-Nous, par Léon Ledieu.—Causerie, par F. Z. Massicotte.—Carnet du MONDE ILLUSTRÉ.—Galerie canadienne : M. Alphonse Poitras, par Jules Saint-Elme.—Nouvelle canadienne : Un bal de faubourg, par Alph. Poitras.—L'abbé J.-A. Lefebvre.—Le papier de famille, par Edmond Lareau.—Poésie : La fille du phare, par Jules Lanos.—Nouvelle : L'égarée, par Augustin Lellis.—Petit conte russe, par Coccinelle.—Carnet de la cuisinière.—Un conseil par semaine.—Un bienfait n'est jamais perdu.—Notes et faits.—Nouvelles à la main.—Feuilletons : En Famille ; Les Mangeurs de feu.—Choses et autres.—Jeux d'esprit.

GRAVURES.—Beaux-Arts : Tête de femme.—Portrait de M. Alphonse Poitras, homme de lettres.—Calendrier du drapeau français pour l'année 1894 (double page).—Gravure du feuilleton.

## PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélés du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

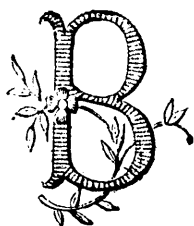
Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.

## A NOS LECTEURS

Afin d'éviter tout retard et toute erreur dans la réception des correspondances, prière d'adresser lettres et communications comme suit :

LE MONDE ILLUSTRÉ,  
Tiroir 1070, Montréal

## ENTRE-NOUS



RRRR... madame, il fait grand froid !

Grand froid, en effet, aussi la misère est-elle plus noire, plus affreuse que les autres années.

J'en ai eu la preuve dernière ment.

C'était le lendemain de Noël, je rencontrais une vieille femme de journée que je connaissais un peu pour l'avoir employée quelquefois :

—Eh bien, madame, comment avez-vous passé la journée hier ? Joyeusement, je suppose, en famille, avec vos bons enfants ?

—Ah ! monsieur, me répondit-elle, avec un triste sourire, en famille, oui, avec mes enfants... nous avons mangé du pain.

—Evidemment, et autre chose encore.

—Du pain. Il n'y avait que deux sous à la maison. Deux sous pour huit ! Un de mes beaux-frères m'a prêté dix sous. J'ai acheté un pain et c'est tout ce que nous avons mangé. Mais excusez-

moi, je vais travailler, il faut encore du pain pour ce soir.

Et la pauvre s'en alla, ramenant son pauvre châle usé sur sa poitrine, de ses doigts nus tremblants sous la bise qui mordait sa chair.

Ah ! si l'on pouvait entendre tous les cris de souffrance que le froid arrache aux malheureux, le concert serait lugubre.

\* \* Et, par contraste, j'entendais plus loin des jeunes gens, bien enveloppés de fourrures, causer entre eux ;

—Bon temps, du froid, c'est ce qu'il nous faut pourvu qu'il puisse durer.

—Oui, le carnaval sera joli.

C'est du carnaval de Québec qu'ils parlaient, et il est probable, comme le disait ce jeune homme, un raquetteur endurci, que la vieille ville se réveillera bientôt pour quelques jours.

Les Montréalais, alertes et gais, iront la faire sortir un peu de sa torpeur.

\* \* L'affaire Hooper est la grande question du moment.

Elle est très embarrassante, et je ne sais à quelle décision en arriveront les jurés, mais il est probable qu'ils jugeront à propos de ne pas s'entendre. Du reste, vous connaîtrez probablement le verdict au moment où ces lignes paraîtront.

Et tout d'abord, y a-t-il eu crime ?

Voici un mari qui voyage avec sa femme, dont la tête n'est pas bien équilibrée. Elle meurt subitement en chemin de fer, après avoir pris un verre d'eau. Un témoin dit qu'il croit avoir vu Hooper verser dans l'eau quelques gouttes d'un liquide contenu dans un flacon que l'on n'a pas pu retrouver. On apprend de plus que, quelques jours auparavant, le mari a acheté de l'acide prussique, et l'on en conclut que ce doit être ce poison qu'il a jeté dans le verre d'eau. L'acide prussique a, comme vous le savez, une odeur très pénétrante, mais personne n'a rien senti.

Plus tard, on fait l'autopsie du corps et l'on ne retrouve aucune trace de poison.

Cependant, il existe dans cette affaire mystérieuse tant de circonstances étranges, que les soupçons portés sur Hooper ont bien leur raison d'être, mais je ne crois pas que l'on arrivera jamais à y voir bien clair.

Il est si naturel de soupçonner un mari d'avoir tué sa femme !

\* \* Bergeret raconte à ce sujet une histoire très drôle et il la raconte si bien, qu'on croit que c'est arrivé.

Voici la chose en peu de mots.

M. Escudier est un brave homme qui a une charmante femme, un peu vive, avec laquelle il a des discussions qui tournent parfois à l'aigre, comme dans tous les bons ménages.

Un beau jour, Mme Escudier disparaît.

On s'émeut dans le quartier, on parle beaucoup de cette étrange disparition et, ce qui ajoute au mystère c'est le calme imperturbable du mari qui se borne à répondre à cette question, cent fois répétée : "Où est votre femme ?" un "Je ne sais pas" très doux mais inquiétant.

Bref, l'affaire fait tant de bruit que le procureur de la république s'en occupe et fait arrêter Escudier.

L'instruction va rondement et voilà le pauvre diable qui comparait devant les assises, sous accusation d'avoir tué sa femme.

Il est vrai que le corps du délit fait défaut, mais il est clair que l'assassin a dû prendre ses précautions pour qu'on ne retrouve pas le cadavre de la victime.

Le réquisitoire du procureur est écrasant.

Quant à l'accusé, voici comment il parle aux jurés :

"Messieurs les jurés, le hasard du tirage au sort à réuni sur votre banc douze citoyens étrangers les uns aux autres, appartenant aux professions et aux classes les plus diverses, généralement occupés de tout autre chose que de psychologie criminelle et mal préparés sans doute à discerner le vrai

du faux, au milieu des habiletés d'un ministère public longuement exercé et sous l'impression d'un appareil judiciaire qu'on se plaît à rendre solennel pour frapper vos imaginations. Vous seriez donc bien excusables s'il vous arrivait parfois d'acquitter des criminels ou de condamner des innocents. Mais l'affaire qui vous est soumise aujourd'hui est trop simple pour que votre conscience puisse s'égarer, et il ne vous faudra pas de grands efforts de bon sens pour écarter une accusation à laquelle manque le premier élément de vraisemblance.

"On vous demande de déclarer que j'ai tué ma femme, et l'on est dans l'impossibilité de représenter le cadavre ou même un seul morceau du cadavre de ma prétendue victime. On n'est seulement pas en mesure de faire dresser son acte de décès, de sorte que, si je voulais me remarier aujourd'hui, l'officier de l'état civil refuserait de procéder à la célébration en alléguant que je ne suis pas veuf, alors qu'un autre représentant de la loi m'impute la mort de ma femme. Il y a là une contradiction qui n'échappera pas à votre sagacité."

Ce discours fit un effet déplorable et le jury rendit un verdict de "coupable" sans circonstances atténuantes et cette décision sembla si juste qu'elle fut accueillie par les applaudissements de l'auditoire.

Il ne restait plus au président qu'à prononcer la sentence de mort.

"A ce moment, dit l'auteur, un tumulte se produisit à la porte d'entrée des billets réservés. Au même instant, l'huissier de la cour remettait un billet au président, et celui-ci avait à peine eu le temps d'en prendre connaissance quand les rangs des assistants s'ouvrirent pour laisser passer une jeune femme élégante et très émue qui s'avança jusque dans l'espace laissé vide devant la cour en disant :

"C'est moi qui suis la victime.

"Léonore ! s'écria joyeusement Escudier.

"Gustave ! répondit-elle.

"Ils voulaient se jeter dans les bras l'un de l'autre ; de sévères municipaux, esclaves d'une consigne aveugle, les en empêchèrent. Cet incident jeta la plus grande perturbation dans la procédure. Le public, avec la mobilité qui lui est propre, eut un revirement complet et se déclara hautement en faveur de l'accusé : les jurés avaient une attitude piteuse qui faisait mal à voir ; les avocats s'esclafaient de rire, et la cour elle-même était visiblement troublée."

J'arrête la citation.

Mme Escudier raconta qu'à la suite d'une discussion, outrée du sang-froid de son mari, lorsqu'elle lui avait parlé de s'en aller et qui se bornait à lui répondre : "Ce sera comme il vous plaira," était partie et qu'elle avait été demeurer en Normandie, en attendant que son mari vienne implorer son pardon.

Celui-ci, ignorant où elle était, ne pouvait aller la trouver, et c'est de guerre lasse qu'elle était arrivée le matin chez elle, où on venait de lui apprendre que l'on jugeait son Gustave de l'avoir assassiné.

Escudier dut subir un nouveau procès et, cette fois, fut acquitté.

La dernière phrase de Bergeret mérite d'être citée :

"Par compensation aux longs et cruels ennuis qu'il avait eus à supporter, il vit renaître le calme dans son ménage ; mais sa considération a reçu quelque atteinte. Il a comparu en cour d'assises, et il ne peut pas contester lui-même qu'il a été déclaré coupable par un jury. Il en reste toujours quelque chose."

\* \* On apprend tous les jours.

Saviez-vous qu'il y avait plus de cas de morts violentes à Montréal qu'à Paris, Londres, Vienne et d'autres grandes villes ?

J'entends plus de cas, proportionnellement à la population.

C'est ce que constate un rapport du Dr Wyatt Johnston, de Montréal.

Voici ses chiffres :

Londres (citée) avec une population de 1,500,000 habitants a eu, en 1892, 23 cas.

Vienne, 1,356 000 habitants, 26 cas.

Paris, 2,450,000 habitants, 47 cas.